

COMMUNE DE XXXXXXX

PROJET DE MOTION

Instauration d'une politique de rachats fonciers réguliers et financièrement responsable

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Ville / commune de xxxxx a participé directement ou indirectement à l'effort cantonal dans la création de logements. Cela transparaît dans les différents plans localisés de quartier, plan directeurs à initiative communale et dans les projets d'aménagement de ces dernières décennies.

Force est toutefois de constater que la Ville/commune rencontre des difficultés pour l'acquisition de terrain et ne peut donc influencer qualitativement les divers projets immobiliers réalisés sur son territoire. Cette situation crée, bien souvent, un sentiment d'insatisfaction de la part des habitant-e-s et des élu-e-s.

Il apparaît que la maîtrise du foncier comme outil de gestion territorial constitue un élément fondamental pour peser sur l'aménagement et surtout sur la création de logements collectifs de qualité dans la commune.

La Ville/commune doit ainsi se munir d'une stratégie foncière proactive pour influencer plus fortement les constructions sur son territoire. Pour cela, la Ville/commune doit appréhender le foncier comme étant une ressource finie, non renouvelable et dont la gestion s'avère fondamentale à un aménagement maîtrisé et de qualité.

Le développement futur de notre territoire doit se faire de manière harmonieuse et pour cela la Ville/commune doit accroître ses réserves foncières dans des points stratégiques afin de peser plus fortement sur l'aménagement territorial.

Par ces motifs le Conseil municipal de XXXX.

Invite le Conseil administratif :

1. À se munir d'une stratégie d'acquisition foncière claire comme outil de gestion pour maîtriser l'aménagement du territoire communal ;
2. À engager une politique à long terme de rachats fonciers réguliers et financièrement responsables de terrains sur tout le territoire de la commune afin de créer une réserve foncière ;
3. À développer et encourager le développement de logements collectifs et de qualité en favorisant la participation des habitant-e-s.

Auteur : Damien Bonfanti